

Document soumis



CONSEIL
DE QUARTIER

DE SAINT-LOUIS

Mémoire du Comité sports et loisirs
Conseil de quartier de Saint-Louis

**Développements souhaités en matière des
sports et loisirs dans le quartier Saint-Louis :
Contribution à l'élaboration du plan directeur de
quartier**

Octobre 2007

Sylvain Audet, membre du CA du conseil de quartier de Saint-Louis

Damien de Halleux, président de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France

Adrien Dufour, président de la Corporation des loisirs de Sainte-Ursule

Robert Lagacé, président sortant de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France

Table des matières

1	Introduction	1
2	Les principaux pôles de sports et loisirs	3
2.1	Parc Saint-Louis-de-France	5
2.1.1	Espaces extérieurs.....	5
2.1.2	Espaces intérieurs.....	8
2.2	Parc Sainte-Isabelle	10
2.2.1	Aménagements extérieurs	10
2.2.2	Gymnase Sainte-Isabelle	15
2.3	Boisé du Centre Cardinal-Villeneuve.....	15
2.4	Parc Sainte-Ursule et École Coeur Vaillant.....	17
2.4.1	Espaces extérieurs.....	17
2.4.2	Espaces intérieurs.....	18
2.5	École secondaire De Rochebelle	19
2.5.1	Espaces extérieurs.....	19
2.5.2	Espaces intérieurs.....	19
2.6	Centre sportif et Centre artistique de Sainte-Foy	20
2.7	Terrain gazonné le long de l'avenue de l'anse	21
2.8	Autres ressources	23
3	Sécurité	24
4	Fonctionnement et efficacité	25
5	Priorités et Échéancier	26
6	Conclusion	28
7	Remerciements	29
8	Références	29
9	Collaborateurs à la rédaction	31
10	Annexes :	32

1 INTRODUCTION

La Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France (Corporation des loisirs SLF) est un organisme reconnu par la Ville de Québec; elle agit comme comité local visant à promouvoir et à organiser les sports et loisirs ainsi que les activités culturelles (à l'exception des jeux de hasard) dans le quartier de Saint-Louis-de-France - Saint-Yves. Globalement, la Corporation des loisirs SLF prend en charge l'organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs comme le badminton, le mini-basket, le soccer (jeunes et adultes), le scoutisme ainsi que des cours de formation : bridge, espagnol, anglais, cuisine asiatique, émail sur cuivre... Avant même l'instauration des conseils de quartier, la Corporation des loisirs SLF a joué un rôle qui peut s'y apparenter en déposant à la Ville un plan de développement des infrastructures de sports et de loisirs (École Saint-Louis et Corporation des loisirs SLF, 2004), en participant au développement de la cour de l'école de Saint-Louis-de-France, en lançant et en menant à terme le projet de changement de zonage du parc Sainte-Isabelle et en demandant et obtenant des mesures de diminution de la vitesse des automobiles aux abords des parcs récréatifs. Avec l'appui du conseil de quartier de Sillery, elle a également été le meneur du dossier qui a permis l'aménagement de deux grands terrains de soccer sur la future Promenade Samuel-de-Champlain (Conseil de quartier de Sillery, Corporation des loisirs SLF et ASSF, 2005).

La Corporation des loisirs de Sainte-Ursule prend en charge l'organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs comme le badminton, le conditionnement physique, le volley-ball, le soccer (jeunes et adultes), le scoutisme ainsi que des cours de formation : conversations espagnole et anglaise, danse country et danse en ligne, dessin et peinture.

Le présent document a été soumis, commenté et corrigé par les membres du conseil d'administration de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France. La direction de l'école de Saint-Louis de France et de l'école Coeur-Vaillant, la direction du Club Caravelles de Sainte-Foy-Sillery et des membres du club de la piscine Sylvie-Bernier ont également été consultés.

Ce document fait une évaluation non exhaustive des espaces et infrastructures de sports et loisir actuellement disponibles sur le territoire du conseil de quartier. Il identifie une partie des besoins actuels et fait des propositions souvent mineures et parfois majeures en vue d'améliorer l'offre de service en sports et loisirs du quartier. Il est également possible que certaines des propositions suggérées dans ce document aient déjà été envisagées ou seraient déjà programmées par l'administration de l'arrondissement. Les propositions faites pour Le secteur de la paroisse de Saint-

Louis-de-France sont particulièrement abondantes si on les compare au secteur de la paroisse Sainte-Ursule. Cependant, plusieurs des recommandations faites pour Saint-Louis-de-France sont également valables pour Sainte-Ursule.

Nous sommes également conscients que ce document présente une lacune importante quant à l'évaluation des besoins en matière d'activités culturelles (théâtre, spectacle, exposition,...). Une étude plus spécifique visant à déterminer quels sont les besoins non comblés en matière d'activités et d'infrastructures pourrait nous aider à mieux enrichir cet aspect de la vie de quartier. Il faut cependant mentionner que l'arrondissement consacre déjà beaucoup d'efforts et de ressources dans ces domaines.

2 LES PRINCIPAUX PÔLES DE SPORTS ET LOISIRS

Le présent document passe en revue les principaux centres d'activités de sports et loisirs en les présentant par regroupement géographique. Les regroupements considérés sont les suivants (voir photo aérienne) :

- (1) le parc Saint-Louis-de-France;
- (2) le parc Sainte-Isabelle;
- (3) le boisé du centre Cardinal Villeneuve;
- (4) le parc Sainte-Ursule.
- (5) l'école secondaire De Rochebelle;
- (6) le Centre sportif et le centre artistique de Sainte-Foy;
- (7) la bande de terrain gazonné le long de la rue de l'Anse.

Il existe divers espaces (piscines, tennis, gymnases,...) dédiés aux sports et aux loisirs dans le quartier dont l'utilisation actuelle ou potentielle n'est pas mentionnée dans chacun des 7 regroupements ci-dessus mentionnés. Une brève discussion concernant ces espaces est présentée à la suite de ces regroupements.



2.1 PARC SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

2.1.1 ESPACES EXTÉRIEURS

Au printemps 2004, la Corporation des loisirs SLF a établi en collaboration avec l'école un plan d'aménagement des infrastructures de loisirs du quartier (École Saint-Louis et Corporation des loisirs SLF, 2004). Ce plan d'aménagement a établi les besoins et priorités en infrastructures à partir d'une consultation des différents acteurs du milieu. Afin d'accélérer sa mise en œuvre, ce plan a été présenté le 28 juin 2004 aux commissaires et à la direction générale de la Commission scolaire des Découvreurs ainsi qu'aux conseillers de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery.

L'aménagement et le verdissement de la cour d'école située au nord du Parc Saint-Louis sont vite apparus comme une des priorités à réaliser à court terme. Le financement (140 000\$) a été obtenu rondement en sollicitant différents organismes publics et privés et la réalisation de l'aménagement s'est déroulé en deux phases : la première par l'installation durant l'été 2005 des modules de jeux et la deuxième durant l'automne 2006 par l'installation de modules de jeux, de mobilier urbain (tables et bancs), l'aménagement d'une aire d'interaction et la plantation de près d'une soixantaine d'arbres et de soixante-dix arbustes.



Il reste à terminer l'aménagement de la cour en réalisant les derniers travaux de finition nécessitant l'intervention de l'arrondissement.

Recommandation 1:

Parmi les travaux à réaliser pour la cour d'école de Saint-Louis-de-France, il serait souhaitable que l'arrondissement procède dès que possible à l'enlèvement des fondations des anciennes clôtures du terrain de balle molle afin qu'on puisse y planter les derniers arbres prévus dans l'aménagement. L'installation d'une chaîne limitant l'accès aux nouveaux modules de jeux et aux terrains de tennis par la rue de l'église est également souhaitée. D'autres travaux doivent encore être réalisés près des terrains de tennis.



Principalement en raison de sa surutilisation, le **terrain de soccer du parc Saint-Louis-de-France** qui sert également de cour d'école est dans un état déplorable. Même si l'arrondissement a déjà tenté par le passé d'améliorer l'état du terrain, il est inutile d'espérer améliorer la situation tant et aussi longtemps que ce terrain sera utilisé comme il l'est présentement. En effet, ce terrain est utilisé actuellement à raison de près de 40 à 50 heures par semaine, ce qui constitue 2,5 à 3 fois la norme raisonnable d'utilisation pour garder un terrain en bon état (MELS, 2005).

Recommandation 2:

Face au problème chronique du mauvais état du terrain de soccer de Saint-Louis, la solution réside dans l'allègement de l'utilisation de ce terrain par l'aménagement du parc Sainte-Isabelle à des fins de pratique de soccer et par l'installation de l'éclairage artificiel sur d'autres terrains de l'arrondissement.

Le **terrain de basket extérieur** situé dans la cour de l'école est très utilisé durant la période estivale. Ce terrain dont les paniers sont situés à une hauteur de 10 pieds répond à la clientèle des adolescents les plus âgés. En observant l'utilisation qui en est faite par l'école et les jeunes du quartier, on constate que plus de la moitié de la clientèle actuelle est constituée de jeunes de moins de 14 ans. L'installation d'un deuxième terrain avec des paniers situés à une hauteur de 8 pieds, serait souhaitable pour permettre à la clientèle plus jeune de pratiquer ce sport. Il y a l'espace disponible pour l'installation d'un tel terrain qui serait contigu au premier.

Recommandation 3:

Étant donné que la clientèle est partagée entre l'école durant la période scolaire et le quartier en soirée, il serait souhaitable que l'arrondissement participe avec l'école et la Corporation des loisirs SLF à l'installation d'un deuxième terrain de basket.

La Corporation des loisirs SLF a été avisée que le petit **entrepôt de service** situé à proximité des terrains de tennis devait être rénové. Plusieurs organismes (scout, soccer, tennis, hockey, ...) chapeauté par la Corporation des loisirs SLF ont besoin de locaux de rangement situés à l'extérieur pour leur matériel. C'est ainsi que les scouts qui viennent d'obtenir un financement substantiel pour leur matériel (tente marquise, matériel de camping, roulotte cuisine, ...) auront besoin à très court terme d'un espace de rangement sécuritaire pour leur matériel.



Recommandation 4:

Il faudrait profiter de la phase de rénovation de l'entrepôt de service du parc Saint-Louis pour identifier les besoins précis de la Corporation des loisirs SLF afin de les combler dans la mesure du possible.

Il y a un peu plus d'un an que la corporation des loisirs et le club Caravelles ont soumis l'idée d'utiliser **les terrains de tennis** pour les pratiques de soccer durant la période critique printanière avant l'installation des filets de tennis. Il est reconnu par tous qu'il y a un manque de gymnases et de terrains de soccer. Dans le but de ne pas abîmer encore plus les terrains de soccer extérieurs, il est interdit d'y pratiquer le soccer avant la 3^e semaine de mai. Une solution gratuite pour l'arrondissement serait de pouvoir utiliser les terrains de tennis dont le revêtement est fait d'un tapis synthétique pour effectuer l'entraînement de 2 ou 3 équipes AA durant une courte période au printemps. Ainsi, 4 ou 5 semaines d'utilisation permettraient d'effectuer 8 à 10 entraînements ce qui serait très profitable pour débiter la saison à l'extérieur. La neige présente sur les terrains de tennis est complètement disparue aux alentours du 20 avril. Habituellement, les filets de tennis ne sont installés pour les adeptes que 4 ou 5 semaines plus tard. On dispose donc de plusieurs surfaces synthétiques gratuites de plus de 100 pieds x 200 pieds (un gymnase triple !!) et éclairées. La même utilisation pourrait également être effectuée à l'automne avant la présence des premières neiges.

L'utilisation de ces terrains de tennis 2 ou 3 fois par semaine ne devrait pas trop solliciter les terrains de tennis car les joueurs de soccer utiliseraient des chaussures pour l'intérieur et les zones les plus sollicitées par les joueurs de tennis (en fond de terrain) ne sont pas les mêmes que celles du soccer (proche des buts, en milieu de terrains de tennis). A défaut d'infrastructures suffisantes, il faut pouvoir innover et faire preuve d'initiative.

Recommandation 5:

Moyennement quelques adaptations mineures visant à assurer la sécurité des joueurs, il serait souhaitable que l'arrondissement autorise pour une période limitée l'utilisation des surfaces de tennis pour les entraînements de soccer.

En hiver, le terrain de tennis et l'espace contigu sont utilisés comme **patinoire** libre et pour la pratique du hockey. Les heures d'ouverture officielles pour ces activités fort populaires ne correspondent pas exactement aux heures souhaitées de la clientèle. En effet, l'ouverture officielle de la salle des patineurs ne se fait qu'à partir de 13h00 durant les fins de semaine et la période des fêtes de fin d'année. Il n'est pas rare de voir des familles avec de jeunes enfants vouloir débiter les activités de patinage en matinée et mettre leurs patins sur les bancs de neige.

Recommandation 6:

Étant donné le besoin exprimé par la population de vouloir débiter les activités de patinage en matinée durant les périodes de congé, il serait souhaitable que l'arrondissement avance l'heure d'ouverture des patinoires en matinée durant ces périodes de congé.



2.1.2 ESPACES INTÉRIEURS

Le plan d'aménagement des infrastructures de loisirs du quartier produit conjointement par la Corporation des loisirs SLF et l'école évoquait la possibilité d'agrandir le gymnase de l'école et la construction ou la rénovation du centre des loisirs.

Plusieurs activités parascolaires et de loisirs organisées sous la responsabilité de la Corporation des loisirs SLF ont lieu dans le gymnase de l'école. Ce **gymnase** est occupé tous les soirs et l'horaire a été adapté afin d'optimiser son occupation par les jeunes et les adultes. La collaboration entre l'école et la Corporation des loisirs SLF est exemplaire. Cependant ce gymnase est petit et désuet et il est occupé à la limite maximale de sa capacité pour les activités de soirée. Il nécessiterait des investissements importants pour le mettre à

jour. Il faudrait évaluer les besoins du milieu qui permettraient de justifier son agrandissement. L'arrondissement n'a aucun gymnase et il lui est difficile d'offrir des espaces pour les activités physiques destinées aux personnes âgées pendant le jour.

L'utilisation d'autres gymnases situés dans le quartier est également une voie qu'il faudra explorer si on veut combler adéquatement les besoins du milieu. Le gymnase de l'école Estearn Québec (jadis l'école Ste-Isabelle) pourrait être une autre solution à considérer.

Recommandation 7:

Avec la collaboration de l'école et de la corporation, il serait souhaitable que l'arrondissement évalue les besoins d'un nouveau gymnase.

Le bâtiment du **Centre des loisirs** est la maison occupée jadis par les soeurs qui enseignaient à l'école. Cette bâtisse n'a pas été conçue pour les fonctions et usages d'un centre des loisirs. La salle principale à usage multiple est utilisée par une clientèle variée. Le mobilier (chaises et bancs) est désuet et nécessite une rénovation urgente. Cette salle sert régulièrement pour des projections multimédia. Il serait dès lors avantageux de la pouvoir d'un projecteur et d'un écran amovible.

Par ailleurs, on constate que l'offre de services en sports et loisirs pour les adolescents âgés de 13 à 18 ans est relativement faible tant en hiver que durant l'été. La rénovation du Centre des loisirs permettant l'aménagement de salles pour cette catégorie de jeunes et l'ajout d'infrastructures extérieures permettraient de combler ce vide.

Recommandation 8:

Avec la collaboration de la corporation des loisirs, il serait souhaitable que l'arrondissement participe à l'amélioration du mobilier et de l'équipement multimédia et évalue les besoins d'un nouveau centre des loisirs.

2.2 PARC SAINTE-ISABELLE

2.2.1 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le parc Sainte-Isabelle occupe le quadrilatère situé au coin des rues Tournai (ouest) et Matapédia (sud) au sud de l'école Eastern Québec (autrefois appelée école Sainte-Isabelle) sur la rue William-Stuart. Il est borné à l'est par le boisé naturel du Centre Cardinal-Villeneuve. Le quadrilatère comprend :

une pente à l'arrière de l'école Sainte-Isabelle permettant la glissade en hiver,
un parc de jeux pour enfants contigu à la rue Matapédia,
un petit terrain de soccer à sept joueurs aménagé au printemps 2004 au bas de la côte Sainte-Isabelle, à l'est du parc de jeux pour enfants.

Sauf la portion abrupte de la pente, le quadrilatère est la propriété de la ville de Québec. Selon l'information obtenue de certains résidents, ce parc a déjà eu une piscine, un terrain de balle, un chalet et une salle de spectacle.



Cette partie du territoire de la Ville a depuis longtemps été l'objet de convoitises et a toujours fait l'objet d'une surveillance particulière de la part des générations de citoyens qui se sont succédés dans son voisinage. Il peut être avantageux de connaître l'historique de ce parc en lisant l'ouvrage édité à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la paroisse et intitulé "Saint-Louis-de-France, 1956-2006, arrondissement Sainte-Foy-Sillery, 50 ans d'histoire" (Munger, 2006). Ce parc ayant un statut de zone publique dans les années 80, l'administration de l'époque a tenté à au moins une reprise de changer le zonage en zone résidentielle. Une modification de zonage présentée le 3 août 1992 à l'assemblée ordinaire de la ville de Sainte-Foy lui a finalement conféré un zonage résidentiel dont la densité était de 25 logements à l'hectare et dont la hauteur des habitations devait être de deux étages (Ville de Sainte-Foy, 1992). Les projets de lotissements étaient sur les tables à dessin et les avis publics demandant aux entrepreneurs intéressés de se manifester étaient prêts lorsque la population avoisinante s'est objectée vivement à la construction de résidences. Une pétition rassemblant des centaines de signatures, plusieurs interventions au conseil de la Ville de Sainte-Foy et la mobilisation de la population ont permis de préserver le parc au début des années 90. L'administration municipale de l'époque a pris conscience des désirs de la population et, en vue de la rassurer, un parc avec module de jeux y a été installé dans la partie inférieure. À notre connaissance, par la suite, l'administration municipale a procédé à une nouvelle modification du zonage pour le rendre admissible à un zonage résidentiel de moyenne

densité (densité maximale de 65 logements/ha ou 107 unités). Plusieurs promoteurs immobiliers se sont montrés intéressés pour y bâtir des blocs à appartements. En 2004, après avoir fait le constat d'un manque d'espaces de jeux, la Corporation des loisirs SLF et l'école se concertaient pour produire un plan visant à améliorer et optimiser l'offre concernant les sports et loisirs dans le quartier. C'est ainsi qu'au printemps 2004, le document «*Projet d'aménagement de la cour de l'école Saint-Louis-de-France 1 et des infrastructures de loisirs et sports dans le quartier Saint-Louis-de-France*» était rédigé et présentait les aménagements proposés de la cour de l'école, du Parc Sainte-Isabelle, du gymnase et du centre de loisirs de Saint-Louis-de-France. Le plan d'aménagement était issu d'une réflexion importante de la part de l'école Saint-Louis-de-France et de la Corporation des loisirs et avait pour but de présenter une vision cohérente de l'ensemble.

Pour le parc Sainte-Isabelle, le plan proposé prévoyait de préserver la glissade, d'aménager un terrain de soccer pour la pratique sur la partie médiane et un petit terrain de soccer au bas du parc, près de l'aire des modules de jeux.

La direction de l'école, du conseil d'établissement et de la corporation des loisirs ont eu l'occasion de présenter le projet d'aménagement dans son ensemble en début de matinée du 28 juin 2004 aux autorités de la Commission scolaire des Découvreurs et en fin de matinée aux conseillers municipaux de l'arrondissement. Il est vite apparu aux élus municipaux de l'époque que la modification de zonage était une première étape urgente à réaliser si on désirait soustraire le parc à l'appétit des promoteurs immobiliers. La réaction de feu le président du conseil d'arrondissement en 2004, Monsieur Claude Allard, constituait une marque importante de l'attention qu'il portait à ce dossier car il a eu l'occasion d'exprimer son opinion dans les termes suivants : "*La modification de zonage est une première étape urgente et prioritaire dans l'aménagement de parc Sainte-Isabelle*". En juillet 2004, une nouvelle pétition permettait de rassembler plus de 1300 signatures. Cette pétition a été déposée lors de l'assemblée du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2004. La modification de zonage en une zone permettant entre autres l'usage à des fins de parc public (zonages P1 et P3) a été prononcée en septembre 2005.



Le document réalisé par la Corporation des loisirs SLF et faisant l'analyse détaillée (Corporation des loisirs SLF, 2005) de l'aménagement du parc démontre la nécessité et l'urgence d'aménager sa partie supérieure en vue d'une utilisation optimale à la fois en hiver et en été. La nécessité d'aménager rapidement ce parc a également été exprimée par le Conseil d'établissement de l'école, la corporation des loisirs et le Club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy-Sillery lorsque chacun de ces organismes ont voté des résolutions allant dans ce sens (annexe 1).

Outre la démonstration de la faisabilité technique de l'aménagement, cette analyse peut se résumer en trois points : 1) améliorer l'aire de glissade durant l'hiver, 2) combler les besoins en espaces de jeux dans le quartier; 3) combler les besoins en terrains d'entraînement pour le soccer pour les adeptes du quartier.

En hiver, le talus et la pente médiane sont utilisés comme zone de glissade et il n'est pas rare d'y voir une centaine de jeunes venir glisser accompagnés de leurs parents. Les jeunes utilisent les traînes sauvages, les crazy carpets, les traîneaux et les planches à neige. Ils fabriquent parfois des aires de saut. Ce parc permet des activités hivernales familiales par excellence. Actuellement la partie de la pente située le long de la rue Tournai est



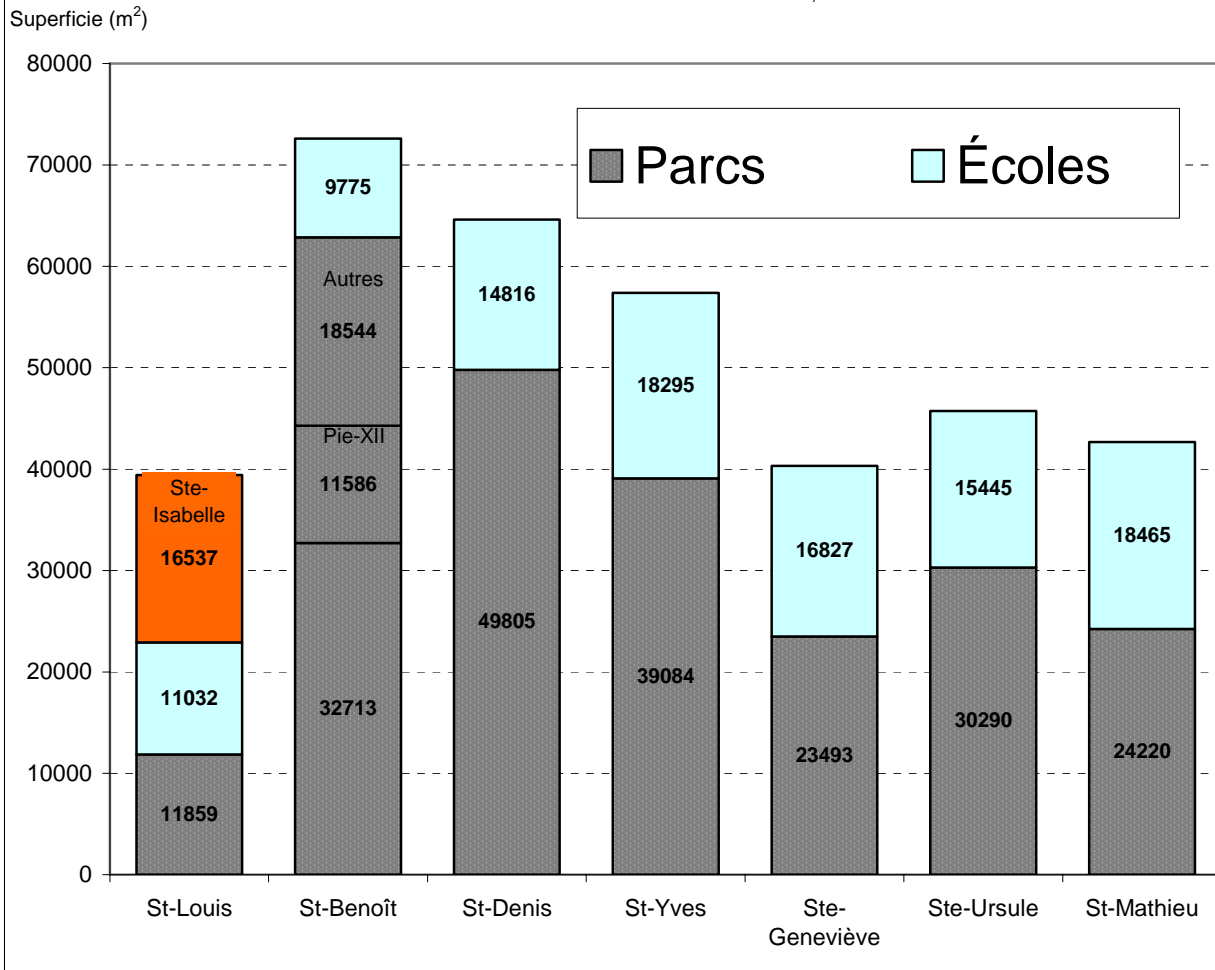
abrupte et dangereuse. Elle est une source potentielle d'accidents pour les glisseurs téméraires qui l'utilisent. Les aménagements futurs proposés atténueront la pente de cette partie du parc. Il est donc impératif de préserver la glissade et d'améliorer la sécurité.

Superficies des parcs

Lorsqu'on fait l'analyse des espaces de jeux où les enfants peuvent se défouler et pratiquer des jeux de balles et qu'on les compare avec les autres paroisses, on est obligé de constater que le secteur de Saint-Louis est de loin le secteur le moins favorisé. La figure suivante présente les superficies de parc et les aires de jeux disponibles dans les différentes paroisses de l'arrondissement. Avec une superficie de 11859 m² et lorsqu'on considère le parc Saint-Louis seul, on constate qu'il correspond à peine à la moitié du plus petit des autres parcs (Sainte-Genève) et au cinquième de la surface des parcs situés dans le quartier Saint-Benoît. L'aménagement du parc Sainte-Isabelle viendra donc combler une partie seulement du manque de superficie utilisable par les enfants.

Superficie des parcs et écoles par quartier (m²)

Source : Carte interactive Ville de Québec, avril 2005



En 2004, 2005 et 2006, les besoins en terrains gazonnés pour l'école, pour les activités de terrain de jeux et le **soccer** dans le quartier étaient compris entre 40 à 57 heures par semaine alors qu'un terrain ne devrait pas être utilisé plus de 15 à 20 heures par semaine (MELS, 2005). Comme le terrain de soccer du parc Saint-Louis-de-France ne peut à lui seul répondre aux besoins du quartier et que l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery a un déficit de terrains de soccer (ASSF, 2005.), l'identification d'espaces pouvant recevoir un ou des terrains de soccer ou de pratique est une nécessité. La possibilité d'aménager dans le parc Sainte-Isabelle deux aires de jeux permettra de soulager le terrain de Saint-Louis grâce à la diminution subséquente de son utilisation.

Suite à l'insistance de la population et à l'urgence de procéder, l'arrondissement a procédé à une analyse de faisabilité de l'aménagement ainsi qu'à une estimation des coûts. À l'automne 2006, il a été mentionné à la Corporation des loisirs SLF que l'aménagement était techniquement réalisable et que les coûts avoisinaient les 200 000 \$. Il est alors apparu que ce qui était demandé par la Corporation des loisirs SLF ne correspondait pas aux propositions de l'arrondissement. En effet, le projet d'aménagement demandé par la Corporation des loisirs SLF devait répondre à des besoins d'entraînements de soccer et non pas à des compétitions de soccer. Les estimations révisées par l'arrondissement pour répondre à des exigences moindres exprimées par la Corporation des loisirs SLF ont permis d'obtenir des coûts d'aménagement inférieurs à 100 000 \$. Le seul fait d'aplanir les bosses et les trous qui rendent impraticable cette partie du parc et d'y réaliser un minimum de nivellement permettrait déjà de combler une grande partie des besoins exprimés par la Corporation des loisirs SLF. Les coûts associés à une telle réalisation seraient encore beaucoup moindres que les 100 000\$ évoqués plus haut.

Recommandation 9:

- *Attendu que les espaces récréatifs sont limités et insuffisants dans le quartier Saint-Louis-de-France l'aménagement du parc Sainte-Isabelle permettra de mieux répondre aux besoins importants exprimés par la population;*
- *Attendu que ce dossier constitue une préoccupation majeure et urgente pour la population du quartier, préoccupation exprimée par plusieurs organismes sous forme de résolutions;*
- *Attendu que les investissements permettant l'aménagement du parc nécessitent d'être soumis au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de la Ville de Québec;*
- *Attendu que l'occupation du parc sur une base annuelle (en hiver pour la glissade et en été pour les jeux de ballon), contribuera à la préservation à long terme de cet espace à des fins récréatives;*
- *Attendu que les sommes investies pour l'aménagement du parc constituent un signe tangible et fort exprimant la volonté de l'arrondissement de vouloir préserver cet espace à des fins récréatives;*

le conseil de quartier exprime le souhait que l'aménagement du parc Sainte-Isabelle figure dans le prochain programme triennal d'immobilisation.

2.2.2 GYMNASSE SAINTE-ISABELLE

Le gymnase de l'école Saint-Louis-de-France étant utilisé à son maximum en soirée, une solution permettant d'étendre les activités offertes dans le quartier serait d'utiliser le gymnase de l'école Eastern Quebec (gymnase Sainte-Isabelle).

Recommandation 10:

Il serait souhaitable que l'arrondissement entame des discussions avec l'école Eastern Quebec pour l'utilisation du gymnase en soirée.

2.3 BOISÉ DU CENTRE CARDINAL-VILLENEUVE

Le boisé du centre Cardinal-Villeneuve d'une superficie d'environ 3 ha est situé à l'arrière de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec et est adjacent au parc Sainte-Isabelle. Les bâtiments abritant l'institut et le boisé sont vraisemblablement gérés par la Corporation d'hébergement du Québec, organisme provincial dépendant directement du ministère de la santé et des services sociaux. Il serait profitable pour la communauté avoisinante de promouvoir une meilleure mise en valeur de ce boisé. Les habitants du quartier l'utilisent déjà pour réaliser plusieurs activités. En effet, il n'est pas rare d'y voir se promener des habitants du quartier durant les périodes estivale et hivernale. De plus, les scouts de Saint-Louis ainsi que l'école de Saint-Louis-de-France y organisent plusieurs activités. Ainsi, en plus d'organiser des jeux dans le bois lors de leurs réunions hebdomadaires, depuis deux années, les scouts nettoient le boisé à chaque printemps. L'école Saint-Louis fait partie du réseau des Établissements scolaires Verts Brundtland dont le premier principe est le principe écologique visant à apprendre à nos jeunes à adopter des comportements réfléchis sur notre environnement, sur la consommation et la protection des ressources (École Saint-Louis-de-France/Saint-Yves, 2007). Plusieurs classes sont allées visiter ce boisé dans le cadre d'activités éducatives en lien avec le projet éducatif de l'école. En hiver, quelques résidents utilisent déjà ce boisé comme site pour y pratiquer le ski de fond. Il pourrait être assez facile d'y installer un sentier de ski de fond plus long qui ferait le lien avec le bas du parc Sainte-Isabelle.



Dans le cadre de la consultation publique concernant le développement du territoire de la communauté urbaine de Québec, la Corporation des loisirs SLF se préoccupait de la mise en valeur de ce boisé. Elle a produit et défendu un mémoire en septembre 2004 (Corporation des loisirs SLF, 2004) intitulé *"Les espaces verts et les aires de jeux en milieu urbain : une préoccupation du milieu"*. En mars 2005, lors de la consultation publique pour l'élaboration du *Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec (PDAD)*, la Corporation des loisirs SLF déposait un mémoire (Corporation des loisirs SLF, 2005) intitulé *"Les aires de jeux, les parcs et les arbres en pleine ville, c'est payant !!!"*. Enfin, en 2006, lors de la consultation publique sur le *Projet de politique du patrimoine de la Ville de Québec*, la corporation des loisirs a produit un mémoire intitulé *"Le boisé du Centre Cardinal-Villeneuve : un patrimoine naturel à conserver"* (Corporation des loisirs SLF, 2006).

Recommandation 11:

Il serait souhaitable qu'en partenariat avec la Corporation d'hébergement du Québec, l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec et la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France, l'arrondissement participe à une mise en valeur de ce boisé.

2.4 PARC SAINTE-URSULE ET ECOLE COEUR VAILLANT

2.4.1 ESPACES EXTÉRIEURS

Le **parc Sainte-Ursule** est situé au sud du boulevard Nelson a une superficie de plus de 3 ha.

Une bande de terrain d'environ 60 mètres par 120 mètres située le long de l'avenue André Giroux, ne semble pas être zoné comme parc public. Cette situation semble en contradiction avec l'utilisation actuelle de cette bande de terrain.



Recommandation 12:

Il serait souhaitable que le conseil de quartier se renseigne sur le zonage du terrain actuellement utilisé comme parc et situé le long de l'avenue André Giroux. Si le zonage de ce terrain ne correspond pas à l'utilisation actuelle qui en est faite, il serait souhaitable que le conseil de quartier procède à une demande de modification de zonage pour que l'ensemble du parc Sainte-Ursule soit zoné parc.

Des investissements importants sont prévus dès cet été pour **aménager un grand terrain de soccer** sur le terrain de base-ball. Si elle reste à la place qu'elle occupe actuellement en hiver, la patinoire extérieure occasionnera des dommages importants au nouveau terrain de soccer. Il serait donc utile de pouvoir l'installer sur les terrains de tennis afin de préserver les importants investissements consentis dans l'aménagement de terrains de soccer. Le déménagement de la patinoire nécessitera probablement l'aménagement d'une salle de patineurs à proximité immédiate de la patinoire.

Recommandation 13:



Afin de préserver les investissements de l'arrondissement dans l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer, il serait important que la patinoire soit installée désormais sur les terrains de tennis avec l'accès à une salle des patineurs située à proximité de la patinoire.

L'école Cœur-Vaillant située presque en face du parc Sainte-Ursule dispose d'une cour fermée d'une superficie d'environ un demi hectare. Il apparaît que plusieurs modules de jeux de la cour d'école datent d'un autre âge. Dans le but de continuer à attirer les enfants dans une cour accueillante et sécuritaire, l'école désire procéder à l'installation de nouveaux modules de jeux.

Recommandation 14:

L'école Cœur-Vaillant étant une des principales institutions contribuant à la vie de quartier, il serait souhaitable que l'arrondissement contribue à l'aménagement de la cour d'école.

2.4.2 ESPACES INTÉRIEURS

Le centre des loisirs du parc Sainte-Ursule est adapté aux besoins actuels du quartier.

Le gymnase de l'école Cœur-Vaillant situé sur la rue Nelson en face du parc Sainte-Ursule est utilisé pour des activités de sports et loisirs en soirée. Dans la mesure où les besoins en aires de jeux intérieurs deviennent de plus en plus importants en soirée, il sera utile d'optimiser son utilisation à l'image de ce qui se fait avec le gymnase de Saint-Louis-de-France.

2.5 ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE

2.5.1 ESPACES EXTÉRIEURS

C'est sur le territoire de l'école secondaire de Rochebelle que sont situés trois terrains de soccer ou de football à surface naturelle. D'ici la fin de l'année 2007, un de ces terrains sera converti en terrain à surface synthétique et un quatrième terrain avec surface naturelle devrait également être aménagé. Les différentes facilités offertes pour les adeptes du soccer et du football sont en cours de négociation avec les clubs sportifs, la commission scolaire et l'arrondissement.

Recommandation 15:



Étant donné que la pratique de ces sports demande d'avoir à portée de main du matériel devant être rangé après chaque entraînement ou match, il serait opportun d'avoir deux locaux (cabanon) en bordure des terrains permettant le rangement du matériel de façon sécuritaire. L'accès à des vestiaires et des toilettes propres devrait également faire partie des priorités de l'arrondissement.

2.5.2 ESPACES INTÉRIEURS

L'école de Rochebelle compte également trois **gymnases** de petite dimension. Elle est en manque d'espace et de plateau sportif intérieurs de grande dimension tout comme l'arrondissement.

Recommandation 16:

Une meilleure concertation entre la Commission scolaire et l'arrondissement serait nécessaire pour doter le quartier d'un gymnase double ou triple qui pourrait profiter à la fois aux étudiants fréquentant l'école mais aussi à la population avoisinante.

Le quartier Saint-Louis compte sur son territoire, juste à côté de l'école de Rochebelle, l'**École Madeleine Bergeron** qui accueille des étudiants avec déficiences physiques ou intellectuelles. L'arrondissement devrait tenir compte de cette clientèle dans l'offre de services en sports et loisirs adaptée à cette réalité.

Recommandation 17 : question

À l'image de ce qui se fait dans d'autres arrondissements, y a-t-il lieu pour l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery d'inciter et de soutenir les clubs sportifs locaux à offrir des plages horaires pour ces personnes déficientes ?

2.6 CENTRE SPORTIF ET CENTRE ARTISTIQUE DE SAINTE-FOY

Le centre sportif de Sainte-Foy est constitué de l'anneau Gaëtan Boucher, de l'aréna et du centre artistique. Ce sont là des installations qui ont une fonction régionale et dont la population du quartier Saint-Louis bénéficie également. L'aréna fera l'objet d'investissements importants en rénovations majeures. Certaines salles attenantes à l'aréna (le centre artistique) seront également rénovées.

Les clubs sportifs (hockey, patinage, soccer, base-ball,..) ainsi que différents organismes communautaires, conseils de quartier compris, ont régulièrement besoin d'une salle (30 à 40 places) pour y tenir leur réunion de formation ou leur assemblée.

Recommandation 18:

Étant donné le manque de salles de réunion pourvues de matériel multimédia pour des présentations (vidéo ou projection « PowerPoint »), il serait particulièrement opportun de profiter des rénovations prochaines du Centre artistique pour doter le centre d'une telle salle avec matériel de projection.

2.7 TERRAIN GAZONNÉ LE LONG DE L'AVENUE DE L'ANSE

La bande de terrain gazonné le long de l'avenue de l'Anse et du chemin de fer devrait être en partie utilisée pour l'aménagement de la future piste cyclable de la promenade Samuel-De Champlain. Cette bande de terrain d'environ 700 mètres de long sur une largeur de 35 mètres pourrait être avantageusement mise en valeur pour y installer **des aires de détente avec surfaces gazonnées et modules de jeux pour les enfants**. Ces espaces de détente le long de la piste cyclable seraient à l'image de ce qui a été réalisé le long de la piste cyclable situé de l'autre côté du fleuve. Un bâtiment de service avec point d'eau et toilettes serait également utile. Ce même bâtiment pourrait également être utile dans la pratique des sports d'été et d'hiver par des groupes de jeunes. Plusieurs terrains d'exercice de soccer, football, frisbee pour les enfants pourraient également être aménagés sur cette bande de terrain sans trop de frais.



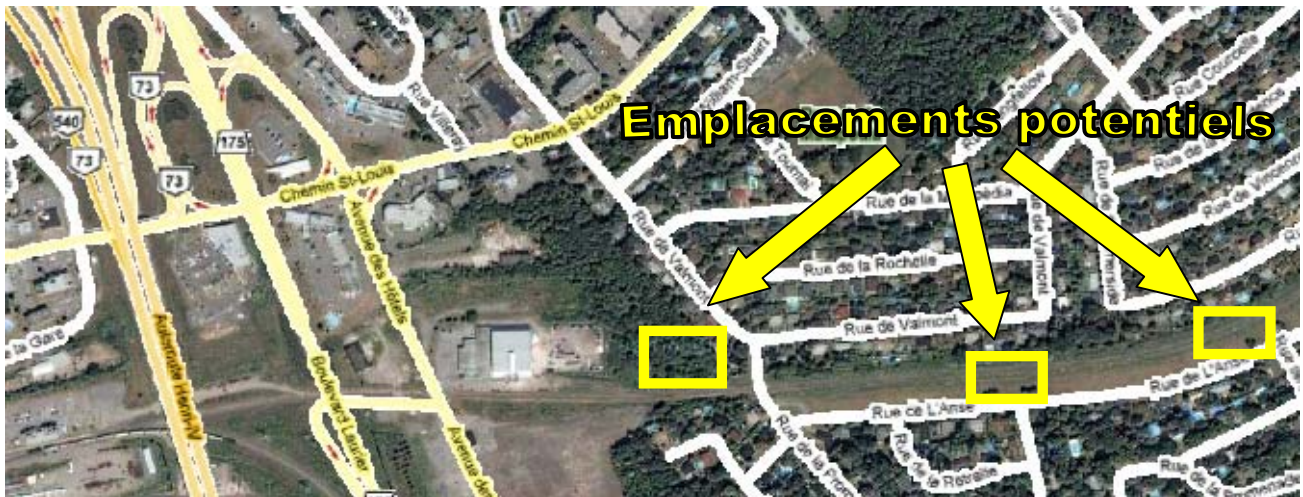
Recommandation 19:

Il serait souhaitable que l'arrondissement fasse les démarches nécessaires pour mettre en valeur la bande de terrain gazonné le long de la rue de l'Anse au profit des utilisateurs de la piste cyclable et des jeunes du quartier.

Comme mentionné ci avant, l'offre de services en sports et loisirs pour les adolescents âgés de 13 à 18 ans est relativement faible. Ce printemps encore on a pu constater sur le parc Saint-Louis qu'il leur fallait très peu de chose pour s'occuper. En effet les bandes de la patinoire laissées sur place quelques jours après son démantèlement leur ont servi de matériel pour réaliser un circuit de vélo cross éphémère. La mise à leur disposition d'une aire de jeu pour la réalisation d'un **gymkhana**



vélo le long de l'avenue de l'Anse ou mieux encore derrière l'ancienne usine d'engrais situé entre l'avenue des Hôtels et la rue Valmont au nord du chemin de fer permettrait de combler un tel besoin. Quelques amoncellements de terre disposés judicieusement sur une superficie adéquate seraient suffisants pour faire le bonheur de ces cyclistes. De plus, la proximité de la future piste cyclable le long du chemin de fer assurerait un achalandage certain tout en constituant un objectif de randonnée pour plusieurs jeunes voulant se rendre au bout de la piste cyclable.



Recommandation 20:

Il serait souhaitable que l'arrondissement profite des travaux d'aménagement de la piste cyclable le long de la voie de chemin de fer pour aménager un site de vélo cross destiné aux jeunes.

2.8 AUTRES RESSOURCES

Parmi les ressources non encore mentionnées ci-avant, la piscine Sylvie-Bernier, les piscines extérieures et la pataugeoire, le gymnase de l'école Saint-Vincent et le gymnase de l'école Saint-Yves ainsi que les terrains de tennis.

La **piscine Sylvie-Bernier** est adjacente à l'école de Rochebelle. Cet équipement situé dans le quartier Saint-Louis dessert la population de l'arrondissement. Lors des compétitions organisées par le club local, il apparaît souhaitable que les nageurs puissent avoir accès à une aire de repos (ex. gymnase) comme cela est souvent le cas lors des compétitions tenues à l'extérieur. De même, les nageurs et leurs accompagnateurs n'ont pas de cafétéria à proximité immédiate pour pouvoir se nourrir entre deux compétitions. Il serait donc souhaitable que l'arrondissement en concertation avec le club de natation et la Commission scolaire des Découvreurs entame les démarches visant à avoir accès à un gymnase et à la cafétéria de l'école de De Rochebelle durant les compétitions.

Les **piscines extérieures** (Sainte-Ursule, Saint-Louis) ou la pataugeoire (Rolland-Beaudin) sont une ressource fort appréciée de la population. Une évaluation des heures d'ouverture devrait être réalisée en vue de satisfaire l'horaire de la clientèle adulte après 18h30.

La proximité **du fleuve et l'accès à une plage** sont une opportunité qui pourrait être exploitée au profit de la population avoisinante. La plage Jacques-Cartier et la promenade Samuel-De Champlain sont des endroits idoines pour établir une telle plage d'autant plus que les eaux du Saint-Laurent à hauteur de Québec deviennent de plus en plus propices à la baignade. La Corporation de loisirs SLF a déjà eu l'occasion d'exprimer l'intérêt de la population pour un accès à une plage le long du fleuve lors des auditions du BAPE concernant l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain (Corporation des loisirs SLF, 2006) .

En plus des **gymnases** déjà mentionnés (Rochebelle, Saint-Louis, Sainte-Ursule et Sainte-Isabelle), il y a le gymnase de l'école Saint-Vincent et le gymnase de l'école Sainte-Isabelle, tous les deux situés sur le territoire du quartier Saint-Louis. Des démarches visant à utiliser ces espaces seront probablement nécessaires pour faire face à l'augmentation des besoins pour des espaces intérieurs. Il faut également mentionner le gymnase de l'école Saint-Yves qui est mis à la disposition de la Corporation des loisirs SLF en soirée.

3 SÉCURITÉ

Ces deux ou trois dernières années, nous avons constaté une augmentation **des méfaits et infractions** occasionnés en fin de soirée ou durant la nuit dans le parc Saint-Louis. Il y a eu quelques bris d'installations et d'infrastructures à l'école Saint-Louis ainsi qu'aux installations du parc. Même si cela se fait à petite échelle, il y a plusieurs jeunes adolescents qui fument et transigent de la drogue. Après 21h00 ou 22h00 le parc Saint-Louis n'est plus sécuritaire.

Recommandation 21:

Avant que cela ne devienne incontrôlable, il est impératif que l'arrondissement prenne les mesures nécessaires (actions préventives et policières) pour que toute présence de drogue soit bannie du parc Saint-Louis (et de tout autre parc) et qu'il ne devienne le lieu de rendez-vous d'une consommation et d'un trafic de drogue plus généralisés. Il faudrait également que la surveillance du parc en soirée soit prolongée jusqu'à 1h00 du matin comme cela se faisait il n'y a pas si longtemps encore. Il faudrait également prolonger la surveillance en automne jusqu'à la fin octobre comme cela se faisait encore il y a trois ou quatre ans plutôt que d'arrêter la surveillance à la fin septembre.

4 FONCTIONNEMENT ET EFFICACITÉ

Même si cela ne fait pas partie du plan directeur, plusieurs aspects liés au fonctionnement et de la gestion des sports et loisirs amènent des irritants qui découragent les bénévoles. La gestion centralisée et rigide des listes d'inscription et l'accès difficile à ces listes (copie papier sur demande seulement) amènent des difficultés de gestion et beaucoup de pertes de temps. Le nouveau logiciel de gestion des inscriptions proposé pour l'automne prochain est plus contraignant que l'ancien. Ainsi, il semble qu'il ne permette pas l'inscription à deux groupes d'une même activité (ex. soccer adulte les mardi et jeudi) à tarif préférentiel ni de s'inscrire à une même activité s'étalant sur deux ou trois trimestres successifs. Les nouveaux outils proposés, au lieu de s'adapter aux besoins, demanderont aux bénévoles de s'adapter à ces outils ce qui occasionnera un surplus de travail et de gestion inacceptable. Les tarifications additionnelles (15% pour les jeunes et de 35% pour les adultes) imposées par l'arrondissement sont également des irritants majeurs et constituent en réalité pour certaines activités comme les cours de langue une taxe déguisée sur les salaires des professeurs. De plus, elles occasionnent un surcroît de travail administratif inacceptable car elles demandent souvent un paiement séparé en deux parties.

Les limites géographiques des conseils de quartier ne doivent pas non plus constituer un frein au développement et à l'offre de services en sports et loisirs. À titre d'exemples, même si ces installations ne sont pas dans les limites géographiques du quartier Saint-Louis, à l'est de la rue Wolfe dans le quartier Saint-Denys, il y a le gymnase et le terrain de soccer qui peuvent être utilisés par la population avoisinante. Il en est de même pour le gymnase de l'école Saint-Yves et le terrain de base-ball tous deux situés à l'est de la côte Ross. Les quartiers ne doivent pas s'enfermer dans leur limite territoriale. Dans certains cas où les activités ou les infrastructures sont limitrophes à deux quartiers, il devrait y avoir des actions concertées entre les quartiers concernés. À titre d'exemple, il ne faudrait pas revivre la situation de la paroisse Saint-Yves qui prévalait à l'époque des villes séparées de Sainte-Foy et de Sillery.

Dans le quartier Sainte-Ursule, la population située à l'ouest de la rue Pie XII aura naturellement tendance à profiter du parc Sainte-Ursule. Il serait d'ailleurs opportun pour la population de cette partie du territoire situé dans un quartier limitrophe au nôtre (quartier de la Pointe-Sainte-Foy) de demander d'avoir un parc dans les nouveaux développements situés entre les boulevards Nelson et Quatre Bourgeois. Une concertation entre les deux conseils de quartier contigus serait probablement opportune pour initier une demande à ce sujet dans le cadre de la mise en place des plans directeurs.

5 PRIORITÉS ET ÉCHÉANCIER

Le tableau suivant présente un tableau synthèse où les besoins, les coûts, la faisabilité, la priorité et l'échéancier pour chacune des recommandations sont abordés. Les coûts et la faisabilité de ces recommandations sont des estimations faites au meilleur des connaissances du comité sports et loisirs. Ils devront être validés auprès des services compétents de l'arrondissement.

Les besoins sont établis selon les trois niveaux suivants : 1) Moyen = le milieu a déjà exprimé une demande mais les besoins sont déjà en partie comblés ou le sont autrement; 2) Élevé = la demande du milieu est élevée et correspond à une utilisation intense parfois même au-delà de la capacité maximale recommandée; 3) Urgent = le besoin est à combler sans délais pour des raisons de sécurité.

En ce qui a trait **aux coûts** (investissement unitaire ou coûts de fonctionnement annuels additionnels), le classement s'établit comme suit : 1) nul = 0\$ ou quasiment nul; 2) Faible = coûts inférieurs à 2000 \$; 3) Moyen = coûts compris entre 2000 et 15000\$; 4) Élevé = coûts compris entre 15000\$ et 100000 \$; 5) Majeur = supérieur à 100000\$.

En ce qui concerne **la faisabilité**, il s'agit d'évaluer la faisabilité tenant compte des contraintes techniques liées à l'environnement, des conséquences pour les utilisateurs, pour le voisinage,... L'échelle de faisabilité retenue est la suivante : 1) Facile = il ne semble y avoir aucune contrainte particulière; 2) Moyen = quelques difficultés peuvent être présentes mais il est relativement aisé de les surmonter; 3) Difficile = il existe une ou plusieurs contraintes importantes qui à ce stade n'ont pas encore été résolues mais qui ne sont pas nécessairement insurmontables.

L'établissement **des priorités** tient compte des trois critères précédents. Elles sont présentées selon un classement réparti selon les 4 niveaux suivants : 1) Moyen = priorité moyenne; 2) Élevé = priorité élevée car les besoins sont importants et il ne semble pas y avoir de contraintes majeures en terme de coûts et de faisabilité; 3) Très élevé = priorité très élevée car les besoins sont élevés, le projet est faisable, le dossier est sur la table depuis plusieurs années et les échéances pour initier le projet sont courtes; 4) Urgent = priorité à exécuter sans délais pour des questions de sécurité ou car cela risque de compromettre d'autres investissements majeurs.

L'échéancier présente les souhaits de temps de réalisation pour chacune des recommandations. Les échéances sont présentées comme suit : 1) En cour = la recommandation est déjà réalisée ou est sur le point de se faire; 2) Long terme = la réalisation éventuelle de cette recommandation est à prévoir pour un horizon d'au delà de 5 années; 3) Moyen = Horizon compris entre 2 et 5 ans; 3) Prioritaire = à réaliser d'ici la fin 2008.

Recommandation : thème	Besoin	Coûts : - Invest. - Fonct.	Faisabilité	Priorité	Échéancier
1: Aménagement cour école St-Louis	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	En cour
2: Terrain soccer St-Louis (Ste-Isab.)	Élevé	Élevé	Difficile	Élevé	Prioritaire
3: Deuxième terrain basket St-Louis	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Prioritaire
4: Entrepôt service St-Louis	Élevé	Élevé	Difficile	Moyen	Moyen
5: Tennis -> utilisation limitée soccer	Élevé	Faible	Facile	Élevé	En cour
6: Heure ouverture patinoire	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	Prioritaire
7: Évaluation besoin gymnase St-Louis	Moyen	Majeur	Difficile	Moyen	Moyen
8: Mobilier et multimédia Centre loisirs	Élevé	Moyen	Facile	Élevé	En cour
9: Aménagement Ste-Isabelle	Élevé	Élevé	Moyen	Très élevé	Prioritaire
10: Gymnase Eastern Quebec	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
11: Boisé Centre Cardinal-Villeneuve	Moyen	Majeur	Difficile	Moyen	Moyen
12 : Zonage parc Ste-Ursule	?	Nul	Facile	?	?
13 : Patinoire sur tennis Ste-Ursule	Élevé	Moyen	Moyen	Urgent	Prioritaire
14 : Aménagt École Coeur-Vaillant	Élevé	Majeur	Facile	Très élevé	
15 : Locaux rangement parcs	Moyen	Moyen	Facile	Moyen	Moyen

Recommandation : thème	Besoin	Coûts : - Invest. - Fonct.	Faisabilité	Priorité	Échéancier
16 : Concertation Com. Scolaire -Ville gymnase double ou triple	Élevé	Majeur	Difficile	Moyen	Moyen
17 : Soutien activités pour handicapés	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
18 : Salle multimédia Centre artistique	Élevé	Majeur	?	?	?
19 : Terrain gazonné rue de l'Anse	Moyen	Majeur	Moyen	Moyen	Long terme
20 : Terrain vélo cross	Moyen	Majeur	Moyen	Moyen	Long terme
21 : Sécurité parc	Urgent			Urgent	En cour

6 CONCLUSION

Le présent document fait une synthèse des besoins exprimés par plusieurs organismes de sports et loisirs présents dans la communauté. Ce document suggère l'aménagement de nouvelles infrastructures et il propose également d'utiliser de façon plus efficiente certaines des infrastructures disponibles sur le territoire du quartier.

Le quartier Saint-Louis bénéficie d'infrastructures et de services de sports et loisirs que les résidents apprécient. Même si l'offre de service peut être considérée comme bonne, il y a encore la possibilité de faire mieux et de viser l'excellence. En 2004, la Ville de Québec a défini une politique et s'est doté d'un plan d'action en matière d'activités physiques, sportives et de plein air (Ville de Québec, 2004a et 2004b). Les recommandations suggérées devraient aider l'arrondissement à atteindre quelques-uns des objectifs ciblés dans le plan d'action de la Ville de Québec.

7 REMERCIEMENTS

Le comité des sports et loisirs du quartier Saint-Louis désire exprimer ses remerciements à toutes les personnes consultées qui ont permis d'améliorer et de bonifier le présent document. Les membres du conseil d'administration de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France et les membres du comité exécutif du Club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy-Sillery ont émis plusieurs suggestions intéressantes qui ont été présentées.

Nous tenons également à remercier les personnes suivantes :

Madame Johanne Pichette, directrice des écoles Saint-Louis-de-France/Saint-Yves;

Monsieur , de l'école Cœur-Vaillant;

Madame , de l'école Cœur-Vaillant;

Monsieur ou Madame du quartier Sainte-Ursule;

Monsieur Gaston Bergeron, secrétaire de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France;

Monsieur Ronan Corcuff, membre du club de natation de la piscine Sylvie Bernier;

Monsieur Luc Bergeron, membre du club de natation de la piscine Sylvie Bernier.

8 RÉFÉRENCES

ASSF, 2005. Association de Soccer de Sainte-Foy – Sillery. *Utilisation et besoins en terrains de soccer dans l'arrondissement de Sainte-Foy – Sillery*. 6 pages. Document déposé au conseil d'arrondissement du 9 mai 2005.

Conseil de quartier de Sillery, Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France et Association de soccer de Sainte-Foy-Sillery. BAPE, 2005. *Mémoire*, 6 décembre 2005, 24 pages. Document BAPE DM6

Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France, 2005. L'aménagement du parc Sainte-Isabelle : une analyse détaillée. 15 pages et 2 plans.

- Corporation des loisirs SLF, 2004. Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France. *Les espaces verts et les aires de jeux en milieu urbain : une préoccupation du milieu*. Mémoire déposé lors de la consultation publique concernant le développement du territoire de la communauté urbaine de Québec. Septembre 2004. 7 pages.
- Corporation des loisirs SLF, 2005. Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France. *Les aires de jeux, les parcs et les arbres en pleine ville, c'est payant !!!* Mémoire déposé lors de la consultation publique pour l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec (PDAD). Mars 2005. 8 pages.
- Corporation des loisirs SLF, 2006. 2 pages. Document DM 6.4 (voir http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prom_champlain/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DM)
- Corporation des loisirs SLF, 2006. Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France. *Le boisé du Centre Cardinal-Villeneuve : un patrimoine naturel à conserver*. Mémoire déposé lors de la consultation publique sur le Projet de politique du patrimoine de la Ville de Québec. Juin 2006. 5 pages.
- École Saint-Louis-de-France/St-Yves et Corporation des Loisirs, 2004. Projet d'aménagement de la cour d'école Saint-Louis-de-France 1 et des infrastructures de loisirs et sports dans le quartier Saint-Louis-de-France. 29 pages.
(voir http://www.grr.ulaval.ca/slf/projet/doc/Projet_infra_2.pdf).
- École St-Louis-de-France/St-Yves, 2007. Projet éducatif, 2 pages,
(voir http://www.csdecou.qc.ca/yves/projet_educatif/projet_edu.html)
- MELS, 2005. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Direction des sports, des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal. 2005. Guide d'aménagement et d'entretien des terrains de soccer extérieurs. 79 pages
- Munger, Denys, 2006. Saint-Louis-de-France, 1956-2006, arrondissement Sainte-Foy-Sillery, 50 ans d'histoire. 256 pages.
- Ville de Québec, 2004. Plan directeur des équipements récréatifs et culturels.
- Ville de Québec, 2004a. *Plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec*. Septembre 2004. Prise d'acte à la séance du conseil de Ville du 18 octobre 2004. 121 pages + cartes et annexe. Document BAPE DB 17. (voir http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prom_champlain/documents/liste_doc-DA-DB-DC.htm#DB)
- Ville de Québec, 2004b. **Québec la Ville active par excellence ! Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air**. 40 pages.
(voir <http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/document/politiquesports.pdf>).

Ville de Québec, 2004c. *Plan d'action 2004 – 2006*. Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air. **Québec** la Ville **active** par excellence ! 20 pages. (voir <http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/document/planaction.pdf>).

9 COLLABORATEURS À LA RÉDACTION

Coordination générale et textes

Damien de Halleux, Président de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France
Membre de conseil d'administration du Club Caravelles Sainte-Foy – Sillery

Collaborateurs

Sylvain Audet, membre du conseil de quartier de Saint-Louis
Gaston Bergeron, secrétaire de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France
Adrien Dufour, président de la Corporation des loisirs de Sainte-Ursule
Robert Lagacé, ex-président de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France

10 ANNEXES :
**RÉSOLUTIONS DES DIFFÉRENTS ORGANISMES EN FAVEUR DE
L'AMÉNAGEMENT DU PARC SAINTE-ISABELLE**

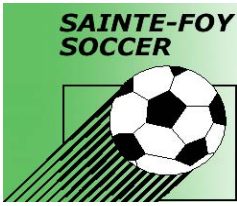
Le 12 septembre 2005

Avis d'information.

Le document intitulé "L'aménagement du Parc Sainte-Isabelle : une analyse détaillée" a fait l'objet d'une résolution d'acceptation et d'une motion de félicitation lors de l'assemblée spéciale du conseil d'administration de la Corporation des loisirs qui s'est tenue le mardi le 12 juillet 2005.

Une copie de ce document a été remise à Monsieur Gilles Bolduc, conseiller du district de Saint-Louis-de-France, pour dépôt lors du Conseil d'arrondissement du mois d'août.

Robert Lagacé, ing. et agr.,Président,
Corporation des Loisirs Saint-Louis-de-France



Le 12 septembre 2005

Avis d'information.

Vous trouverez ci-après le libellé de la résolution adoptée à l'unanimité par le comité exécutif de l'Association de soccer Sainte-Foy – Sillery en date du 22 août dernier

- *Compte tenu du manque évident de terrains de soccer dans l'arrondissement de Ste-Foy-Sillery et dans le quartier de St-Louis-de-France en particulier;*
- *compte tenu de la modification de zonage du parc Ste-Isabelle en cours permettant l'aménagement d'un terrain de soccer;*

l'ASSF considère ce dossier comme prioritaire et appuie les démarches entreprises par la Corporation des loisirs de St-Louis-de-France visant à aménager un nouveau terrain de soccer dans le parc Ste-Isabelle.



Le 12 septembre 2005

Avis d'information.

Vous trouverez ci-après la résolution qui a été proposée et adoptée au conseil d'administration du comité de parents de l'école St-Louis/St-Yves en date du 14 septembre 2005.

- *Compte tenu que le terrain de soccer de Saint-Louis-de-France est la cour d'école;*
- *compte tenu que le terrain de soccer est en mauvais état dû à une surutilisation;*
- *compte tenu que les élèves n'ont pu avoir accès à leur cour d'école durant les années scolaires 2001-2002 et 2003-2004 à cause des rénovations du terrain de soccer;*
- *compte tenu qu'il faudra à nouveau procéder à une rénovation prochaine du terrain de soccer avec interdiction d'accès durant toute une année et que cette situation risque de se répéter continuellement;*
- *compte tenu que l'accessibilité à des terrains gazonnés pour les enfants durant et en dehors des périodes scolaires est un facteur important pour la réalisation d'exercices de détente et de sport*
- *compte tenu que la commission scolaire des découvreurs s'est donnée comme priorité la lutte contre l'obésité grâce entre autre à la pratique de sports;*
- *compte tenu que l'aménagement d'une surface gazonnée sur la partie médiane du parc Sainte-Isabelle tel que proposé par la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France constitue la solution permettant de soulager la cour d'école (et par le fait même le terrain de soccer);*

Le conseil d'établissement de l'école St-Louis-de-France / Saint-Yves appuie les démarches entreprises par la Corporation des Loisirs et considère comme prioritaire l'aménagement rapide du Parc Sainte-Isabelle.